

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00099

### ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET JAZZ EN LIEN AVEC LES ACTIONS DU POLE METROPOLITAIN

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### **Pouvoirs :**

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

T

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170206-D20170009910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017**

### **ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET JAZZ EN LIEN AVEC LES ACTIONS DU POLE METROPOLITAIN**

Dans le cadre du Pôle Métropolitain, une ambition commune a été définie pour porter des actions concrètes dans les domaines de l'économie, de la culture, des transports et de l'aménagement, ceci afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement de l'attractivité du territoire métropolitain.

A ce titre, il a été décidé de mettre en place des actions visant à contribuer à l'appropriation par les habitants de cette coopération métropolitaine à travers les projets dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

Le volet culturel vise aussi à développer les liens entre les habitants du Pôle Métropolitain, afin de se forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté en s'appuyant sur les grands événements, tels que :

- les biennales d'art contemporain et de la danse, alternativement une année sur deux, pour Lyon Métropole ;
- la biennale du cirque pour la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) ;
- la biennale internationale design pour Saint-Etienne Métropole ;
- le Jazz à Vienne pour ViennAgglo ;
- le festival des nouvelles voix pour la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

A l'initiative de Monsieur Laurent Richard, enseignant au Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector Berlioz (CAPI), l'idée d'une résidence d'artistes commune à plusieurs établissements du Pôle Métropolitain, se déclinant sous différentes formes (formation des enseignants, des élèves, ateliers, concerts communs) a émergé. Les directeurs et coordinateurs des conservatoires concernés (Saint-Etienne, Vienne et CAPI) ont acté le principe d'une résidence de deux artistes de jazz de renommée internationale : André Charlier et Benoît Sourisse.

Dès l'origine, ce projet a été conçu en résonances à Jazz à Vienne. Des contacts approfondis ont également été établis rapidement avec ce festival dans l'idée que le temps fort d'aboutissement de ce travail puisse trouver une place dans le cadre de la programmation 2017.

Ce projet, ambitieux dans ses objectifs et ses exigences artistiques et pédagogiques, traduit une volonté commune des directeurs des établissements et des enseignants de développer un travail de réseau pérenne, dans l'intérêt des élèves, du rayonnement de leurs

établissements et d'un renforcement de la coopération dans le domaine culturel au sein du Pôle Métropolitain.

Ce projet s'inscrit pour Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la résonance à Jazz à Vienne mais également du Jazz Day. Il apparaît donc nécessaire de préciser les conditions de participation financière pour les actions qui auront lieu sur le territoire de la métropole au titre de l'année 2017.

Le projet Jazz porté par le conservatoire Massenet et l'association Gaga Jazz, sera ainsi décliné :

- **le 30 avril à l'occasion de l'International Jazz Day :**
  - intervention dans l'après-midi d'une petite formation de jazz du Conservatoire au CHU de Saint-Etienne (animation dans différents services et hall de l'hôpital) ;
  - à partir de 18h, grande soirée jazz au FIL (salle de musiques actuelles de Saint-Etienne), avec la participation du Grand Big Band, du Big Band et du petit Big band du Conservatoire (sous réserve).
  
- **le vendredi 7 juillet en résonance à « Jazz à Vienne »**  
Concert de jazz place Jean Cocteau à Saint-Etienne en deux parties :
  - à 18h : 1<sup>ère</sup> partie assurée par les ateliers de jazz des conservatoires de Saint-Etienne, Vienne et la CAPI ayant participé aux masters class animées par André Charlier et Benoît Sourisse au sein des conservatoires ;
  - à 20h : 2<sup>ème</sup> partie assurée par le Charlier et Sourisse quintette.

L'ensemble de ces manifestations sera ouvert à tout public et gratuit.

Il a été proposé d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Gaga Jazz pour les projets de résonances 2017 à Jazz à Vienne mais également pour le Jazz Day. Le budget global de l'opération est de 10 900 €.

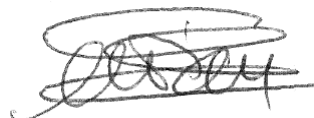
Les crédits relatifs à cette opération ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention à hauteur de 7 000 € pour l'association Gaga Jazz ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention permettant le traitement satisfaisant de ce dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU